

# CLUB FINISTERE PISTE

## REGLEMENT INTERIEUR

Ce présent règlement a pour but de fixer les règles de fonctionnement du club Finistère piste du Comité du Finistère de cyclisme, et s'applique à tous les sportifs le composant.

Il concerne toutes les activités (stages, courses, déplacements...).

En tant que membre du club Finistère piste, chaque cycliste s'engage à respecter ce règlement, qui sera daté et signé par le coureur (et son représentant légal si il est mineur) et contre signé par le Président du Comité Départemental.

### **1 – COMPORTEMENT GENERAL**

Les coureurs appartenant au club Finistère piste, doivent avoir un comportement respectable, tant dans la vie sportive que dans la vie privée. Leur conduite doit être irréprochable et ne doit en aucun cas nuire à l'image du Comité Départemental.

Les coureurs autorisent le Comité Départemental à utiliser sans contrepartie leur image à des fins promotionnelles ou publicitaires et cèdent au Comité les droits d'exploitation de ces images dans le cadre des activités du Comité Départemental.

Lors des activités du groupe Finistère Piste, les coureurs sont sous l'autorité du responsable désigné qui a pouvoir décisionnaire.

### **2 – ASPECTS TECHNIQUES ET SPORTIFS**

- Pour les compétitions, la composition de l'équipe est faite par le Conseiller Technique Départemental (CTD) et le référent de la Commission piste. Toutes les sélections sont validées par le Président du Comité Départemental.
- Toute absence devra être justifiée.
- Un refus de sélection non motivé pourra être préjudiciable pour de futures sélections.

- Les coureurs du club Finistère piste s'engagent à participer à toutes les épreuves du calendrier départemental (toutes les manches du challenge départemental, du challenge régional et principalement lorsque les épreuves se déroulent dans le Finistère, championnats départementaux). Toute absence sera étudiée par la Commission Piste et pourra faire l'objet d'une sanction.
- Le club Finistère piste ne se substitue pas aux clubs, les entraîneurs de clubs restent les référents du coureur. Toutefois, un coureur isolé ou dont l'entraîneur ne maîtrise pas la discipline de la piste pourra bénéficier d'une aide dans la conception de ses plans d'entraînement.

### **3 – ADMINISTRATION**

- Pour intégrer le club Finistère piste, les cyclistes doivent être titulaires d'une licence FFC de l'année en cours, et, être licenciés dans un club Finistérien.
- Chaque coureur s'engage à communiquer ses coordonnées (téléphone, mail et adresse) pour un meilleur partage des informations.
- Toute transgression des règlements (intérieur, fédéral, antidopage, ...) pourra être source de sanctions (cf. item sanctions)
- Afin de ne pas nuire à la cohésion du groupe, les parents et proches des coureurs ne sont pas autorisés à participer à la vie commune du groupe.
- Une participation financière est demandée pour les stages. Le montant est fixé par le Conseil d'Administration du Comité Départemental.

### **4 – SANCTIONS**

- En cas de manquement au présent règlement, le Comité du Finistère peut prononcer, à l'encontre des coureurs, les sanctions disciplinaires suivantes :
  - ✓ Rappel à l'ordre
  - ✓ Avertissement
  - ✓ Amende
  - ✓ Suspension
  - ✓ Exclusion
- Tout coureur suspendu ne pourra prétendre participer aux actions du club Finistère piste, le temps de sa suspension.

DATE :

LE COUREUR

LE REPRESENTANT

LE PRESIDENT DU

LEGAL DU COUREUR

COMITE 29